Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



N° 2023 / 015

## REPUBLIQUE FRANÇAISE Département de la SEINE-MARITIME EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

### Séance du vendredi 17 mars 2023

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal 19

Nombre de Membres présents à la séance 11

Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération

Date de la convocation : 10 mars 2023

Date d'affichage de l'ordre du jour : 10 mars 2023

L'an deux-mil-vingt-trois, le dix-sept mars à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en session ordinaire sur convocation en date du dix mars deux-mil-vingt-trois, sous la Présidence de Madame LELIÈVRE Josiane, Maire.

#### Présents:

Madame BOULIER Claude, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur DELAMARE Dominique, Madame LECOQ Annie, Madame LELIÈVRE Josiane, Madame NÉE Amélie, Madame PATENOTTE Isabelle, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

#### Absents excusés :

Monsieur BRUNG Michel a donné pouvoir à Madame TALBOT Christine.

Madame DECURE Mélanie

Monsieur GAUDICHON Vincent a donné pouvoir à Monsieur PELFRÈNE Daniel.

Monsieur ORIENT Olivier a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.

Madame OSMONT Marie-Claire a donné pouvoir à Madame LELIÈVRE Josiane.

Monsieur POTHÉRAT Frédéric

Monsieur TOUTAIN Éric a donné pouvoir à Monsieur DELAMARE Dominique.

Monsieur ZEDDE Alain

Secrétaire de séance : Madame TALBOT Christine a été nommée secrétaire de séance.

# <u> 2023 / 015 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE AU 1ER</u> **AVRIL 2023**

Madame le Maire explique que le dernier règlement intérieur de la bibliothèque municipale a été adopté le 02 octobre 2003.

Madame le Maire propose de modifier l'article 3 et l'article 8 du règlement (voir en annexe) afin de mettre à jour les tarifs pratiqués par la bibliothèque, la durée de validité de l'abonnement et de préciser les modalités d'emprunt pour les structures de petite enfance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- APPROUVE la modification du règlement de la bibliothèque municipale ;
- DIT que le règlement modifié s'appliquera au 1er avril 2023.

Pour extrait certifié conforme Le Maire, Josiane LELIÈVRE AIRIE

Date d'affichage de la présente délibération Le 28 mars 2023